

Montréal, le 28 juin 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Dossier R-4110-2019, Phase 2**

---

Chères consœurs, chers confrères,

En regard de la période estivale et afin d'éviter des demandes de report individuelles, la Régie fixe comme suit le calendrier de poursuite de la présente phase du dossier mentionné en objet :

- 8 juillet 2022 à 12 h Date limite pour le dépôt des réponses du Distributeur à la DDR n° 11 de la Régie;
- 12 juillet 2022 à 12 h Date limite pour le dépôt de l'argumentation du Distributeur;
- 19 juillet 2022 à 12 h Date limite pour le dépôt des argumentations des intervenants
- 22 juillet 2022 à 12 h Date limite pour le dépôt de la réplique du Distributeur.

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd